

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

N° 617

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 42

À la fin de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« placé dans »,

les mots :

« bénéficie de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.